

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 2115

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Acceptation du don de trois études sur toile

\*\*\*

Monsieur Michel JOULÉ, résidant 61 / 65 rue Malmaison à Bagnolet (93), est peintre et adhérent à la Maison des artistes de Paris.

Cet artiste a fait savoir qu'il souhaitait faire à nouveau un don à la Ville de Carcassonne de certains de ses travaux, trois études sur toile. Ainsi, la donation s'établit comme suit :

- **Une étude**, huile sur toile, 1991  
Format : 100 x 81 cm  
Signée et datée au verso  
Prix unitaire : 7 000 euros
- **Une étude**, huile sur toile, 1996  
Format : 100 x 81 cm  
Signée et datée au verso  
Prix unitaire : 7 000 euros
- **Une étude**, huile sur toile, 2005  
Format : 100 x 81 cm  
Signée et datée au verso  
Prix unitaire : 7 000 euros

Aussi, je décide d'accepter le don consenti sans condition, ni charge. Les oeuvres seront inscrites dans l'inventaire du musée.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 01 JUIN 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210601-decision21115-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

